

COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Le cinq décembre deux mil seize, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une session ordinaire qui aura lieu en Mairie le lundi dix-neuf décembre à vingt heures.

Ordre du jour :

- ↳ tarifs communaux 2017
- ↳ assurance statutaire du personnel
- ↳ mise en place du nouveau régime indemnitaire pour la Fonction Publique Territoriale
- ↳ transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Tulle Agglo
- ↳ information travaux en cours et à venir
- ↳ questions diverses

L'an deux mil seize le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST-PRIEST DE GIMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M.BARROT Bernard, Maire

Etaient présents : M.BARROT BERNARD, M.BUGEAT THIERRY, M.BION CHRISTIAN, M.DEVEIX SERGE, M.TAUTOU REMI, M.SAUVAGNAT NOEL, M.CHAUMEIL FABRICE, Mme FAURE-BEYSSERIE SYLVIE

Etaient absents : Mme SUIRE CATHERINE, M.FAUCHER BERNARD

Secrétaire de séance : M.TAUTOU REMI

1) Tarifs municipaux 2017

Présents : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze

Reçue le 22 décembre 2016

Publiée le 26 décembre 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2016 de l'assainissement collectifs, des tarifs de location de l'Espace Culturel et des tarifs d'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal. Il propose, pour l'année 2017, de les faire évoluer de la manière suivante :

Tarifs assainissement :

Pour faire face aux charges d'entretien de la station d'épuration et du réseau, une augmentation des tarifs de l'assainissement est proposée :

Pour les particuliers :

Abonnement 32.00 €

Mètre cube consommé 1.40 €

où l'abonnement est calculé sur la base de quatre équivalent-habitants (soit 8.00 € par équivalent-habitant)

pour les entreprises :

Les tranches d'abonnement seraient les suivantes :

1 salarié = ½ équivalent habitant, soit 4.00 €

Particuliers ou entreprises de moins de 25 salariés: 32.00 €(soit 4 x 8 €)

De 25 à 50 salariés ou rationnaires : 200 € (soit 50 x 4 €)

De 50 à 100 salariés ou rationnaires : 400 € (soit 100 x 4 €)

De 100 à 150 salariés ou rationnaires : 600 € (soit 150 x 4 €)

De 150 à 200 salariés ou rationnaires : 800 € (soit 200 x 4 €)

De 200 à 250 salariés ou rationnaires : 1000 € (soit 250 x 4 €)

De 250 à 300 salariés ou rationnaires : 1200 € (soit 300 x 4€)

De 300 à 350 salariés ou rationnaires : 1400 € (soit 350 x 4 €)

De 350 à 400 salariés ou rationnaires : 1600 € (soit 400 x 4 €)

Mètre cube consommé 1.40 €

location de l'Espace Culturel

Un tarif « hiver » valable du 1^{er} octobre au 30 avril serait créé afin de faire face aux charges de chauffage :

Tarif « hiver » résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 250 € avec cuisine : 320 € journée supplémentaire : 60 €

Tarif « hiver » non-résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 390 € avec cuisine : 460 € journée supplémentaire : 60 €

Tarif « autres périodes » résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 210 € avec cuisine : 270 € journée supplémentaire : 50 €

Tarif « autres périodes » non-résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 350 € avec cuisine : 410 € journée supplémentaire : 50 €

Tarif salle de réunion à la journée :

Tarif « hiver » : 70 € tarif « autre période » : 50 €

Chapiteau (du 1^{er} week-end de mai au dernier week-end de septembre)

Ouvert : GRATUIT fermé avec éclairage : 100 €, y compris pour les associations communales.

Création d'un tarif de location à la journée en semaine pour les réunions :

Tarif « hiver » : 110 € tarif autres périodes : 100 €

Bulletin municipal

Afin de financer en partie le bulletin municipal, Monsieur le Maire propose la possibilité d'y insérer des encarts publicitaires au tarif de **30 € TTC** pour un format maxi de 9x5 centimètres

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

☞ **approuve les tarifs pour l'année 2017 tels que définis ci-après :**

Tarifs assainissement :

Pour les particuliers :

Abonnement 32.00 €

Mètre cube consommé 1.40 €

où l'abonnement est calculé sur la base de quatre équivalent-habitants (soit 8.00 € par équivalent-habitant)

pour les entreprises :

Les tranches d'abonnement seraient les suivantes :

1 salarié = ½ équivalent habitant, soit 4.00 €

Particuliers ou entreprises de moins de 25 salariés: 32.00 € (soit 4 x 8 €)

De 25 à 50 salariés ou rationnaires : 200 € (soit 50 x 4 €)

De 50 à 100 salariés ou rationnaires : 400 € (soit 100 x 4 €)

De 100 à 150 salariés ou rationnaires : 600 € (soit 150 x 4 €)

De 150 à 200 salariés ou rationnaires : 800 € (soit 200 x 4 €)

De 200 à 250 salariés ou rationnaires : 1000 € (soit 250 x 4 €)

De 250 à 300 salariés ou rationnaires : 1200 € (soit 300 x 4€)

De 300 à 350 salariés ou rationnaires : 1400 € (soit 350 x 4 €)

De 350 à 400 salariés ou rationnaires : 1600 € (soit 400 x 4 €)

Mètre cube consommé 1.40 €

location de l'Espace Culturel

Un tarif « hiver » valable du 1^{er} octobre au 30 avril sera créé afin de faire face aux charges de chauffage :

Tarif « hiver » résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 250 € avec cuisine : 320 € journée supplémentaire : 60 €

Tarif « hiver » non-résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 390 € avec cuisine : 460 € journée supplémentaire : 60 €

Tarif « autres périodes » résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 210 € avec cuisine : 270 € journée supplémentaire : 50 €

Tarif « autres périodes » non-résidents de St-Priest de Gimel du vendredi après-midi au lundi :

Sans cuisine : 350 € avec cuisine : 410 € journée supplémentaire : 50 €

Tarif salle de réunion à la journée :

Tarif « hiver » : 70 € tarif « autre période » : 50 €

Chapiteau (du 1^{er} week-end de mai au dernier week-end de septembre)

Ouvert : GRATUIT fermé avec éclairage : 100 €, y compris pour les associations communales.

Création d'un tarif de location à la journée en semaine pour les réunions :

Tarif « hiver » : 110 € tarif autres périodes : 100 €

Bulletin municipal

Insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal au format maxi de 9x5 centimètres : **30 € TTC**

☞ dit que l'ensemble de ces nouveaux tarifs est applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

2) Assurance statutaire du personnel.

Présents : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 22 décembre 2016
Publiée le 26 décembre 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir le projet de contrat de la CNP.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

☞ décide de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de un an ;

☞ autorise le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

3) Vente des lots du lotissement communal – mandat de vente.

Présents : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 22 décembre 2016
Publiée le 26 décembre 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la difficulté de vendre les lots du lotissement communal. Il propose donc de faire appel à des prestataires extérieurs afin de participer à la commercialisation de ces lots.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal :*

☞ *décide de faire appel à des prestataires externes pour la commercialisation des lots du lotissement communal ;*

☞ *décide que les mandats de vente accordés à ces prestataires seront des mandats de type « sans exclusivité » ;*

☞ *autorise le Maire à signer avec ces prestataires tout contrat, mandat de vente ou document nécessaire à la commercialisation des lots du lotissement communal..*

4) Raccordement de la nouvelle mairie à la fibre optique

Présents : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze
Reçue le 22 décembre 2016
Publiée le 26 décembre 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, il a sollicité l'aide de Tulle Agglo pour le raccordement à la fibre optique de ce bâtiment.

La commission de suivi du Très Haut Débit de Tulle Agglo qui réunis les principaux financeurs et partenaires de ce programme (Tulle Agglo, le Syndicat Mixte DORSAL, la région ALPC, le Conseil Départemental 19 et Axione Limousin) a donné un avis favorable au financement de ce raccordement dans les conditions suivantes :

Total travaux :	20 537.45 HT	24 644.94 TTC
Dont :		
Participation Axione Limousin :	1 800.00 HT	2 160.00 TTC
Participation Dorsal (partenaires publics financeurs) :	18 737.45 HT	22 484.94 TTC
Financement Tulle Agglo :	16 786.96 HT	20 147.95 TTC
Reste à charge commune :	3 747.49 HT	4 496.99 TTC

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal :*

☞ *décide de faire procéder aux travaux de raccordement de la nouvelle mairie à la fibre optique dans les conditions de financement suivantes :*

Total travaux :	20 537.45 HT	24 644.94 TTC
Financement Tulle Agglo :	16 786.96 HT	20 147.95 TTC
Reste à charge commune :	3 747.49 HT	4 496.99 TTC

☞ *décide d'inscrire les crédits nécessaires au titre du budget 2017 ;*

☞ *autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.*

5) Information

- L'abribus et le mur proche de la future mairie ont été détruits. Le nouvel abri se situera à côté de la garderie.
- Fin des travaux de la future mairie annoncée pour début mars 2017.
- Un terrain multisports financé par Tulle Agglo sera installé derrière la future mairie courant 2017.
- Réfection de la route menant à Pouymas-Haut courant 2017.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que ci-dessus

- 1) Tarifs municipaux 2017
- 2) Assurance statutaire du personnel.
- 3) Vente des lots du lotissement communal – mandat de vente.
- 4) Raccordement de la nouvelle mairie à la fibre optique
- 5) Information

Présents :

Bernard BARROT

Noel SAUVAGNAT

Thierry BUGEAT

Christian BION

Serge DEVEIX

Fabrice CHAUMEIL

Rémi TAUTOU

Sylvie FAURE-BEYSSERIE